

Congo-Brazza: à Loutété, des ouvriers congolais contre la loi des Chinois

LOUTÉTÉ (AFP) - vendredi 04 mai 2007 - 13h18 - L'ouvrier congolais ne mâche pas ses mots lorsqu'il évoque le climat social de son usine de ciment de Loutété, dans le sud du Congo : "Il y a ici une injustice pratiquée par la direction chinoise de l'entreprise qui s'apparente à une forme d'esclavage".

Comme tout le tissu économique du département de la Bouenza, à mi-chemin entre les capitales administrative et économique du pays, Brazzaville et Pointe-Noire, l'ex-Cimenterie du Congo de Loutété a été ravagée par la guerre civile qui a opposé de 1998 à 2002 les milices de l'ex-président Pascal Lissouba à l'armée de son vainqueur, l'actuel chef de l'Etat Denis Sassou Nguesso.

Rebaptisée Société nouvelle des ciments du Congo (Sonocc), l'usine a été entièrement reconstruite par la Chine dès 2003. Elle produit aujourd'hui 300.000 tonnes de ciment par an et s'affiche désormais comme le symbole du redémarrage économique de la région.

Mais depuis des mois, la révolte des employés congolais y gronde ouvertement contre la gestion sociale chinoise.

"Je gagne 20.000 francs CFA (30 euros) par mois pour huit heures de travail par jour", se plaint un ouvrier, 25 ans, "cela ne représente même pas la moitié du salaire le plus bas prévu par les textes en vigueur au Congo, qui est de 50.000 francs CFA" (75 euros).

A l'ombre d'un arbre, cet ouvrier recruté il y a quatre ans décrit sans fard ses conditions de travail aux journalistes qui suivent la visite du président Sassou Nguesso.

"L'infirmerie de l'entreprise ne reçoit que les techniciens chinois. Les ouvriers congolais n'y ont pas accès, même en cas d'accident de travail", affirme-t-il. "Les Chinois n'acceptent pas non plus que nous ayons un syndicat d'entreprise", poursuit-il. "Ils ont nommé parmi les Congolais deux délégués du personnel qu'ils manipulent".

"On ne peut pas protester. J'ai même peur de répondre à vos questions parce que si les Chinois me voient en votre compagnie, je serai licencié", s'inquiète-t-il. Et de rappeler que 40 de ses collègues ont été renvoyés en 2006 pour avoir tenté de créer leur syndicat.

Sous la pression de l'Etat congolais, actionnaire de la Sonocc, la direction chinoise de la cimenterie a pourtant fait signer l'an dernier à ses 200 salariés congolais des contrats de travail en bonne et due forme, pour un salaire de base fixé à 46.799 francs CFA (72 euros).

"Malgré ces contrats, notre situation sociale n'a pas changé, je suis toujours payé 20.000 francs CFA, alors que nos collègues chinois gagnent bien", déplore sans autre précision un autre ouvrier.

"Nous n'avons pas droit à une visite ou à l'assistance médicales, ni aux congés payés", ajoute-t-il. "Et quand un travailleur congolais est malade, le nombre de jours qu'il passe chez lui pour se soigner n'est pas pris en compte dans sa paie à la fin du mois".

Sourd à ce déluge de critiques, le directeur chinois du personnel dément tout problème au sein de son entreprise et y décrit un "bon climat de travail". "Les salaires que nous payons aux travailleurs congolais sont très élevés", se réjouit Shen Sie.

Son satisfecit est toutefois loin d'être partagé par les Congolais. Lors de sa visite mercredi, le chef de l'Etat a lui-même déploré au sein de la Sonocc "des problèmes liés aux conditions des travailleurs et à l'observation de la loi du travail". Avant de présider une réunion à huis clos avec ses dirigeants pour tenter d'y mettre un terme.

Sans même attendre ses résultats, le numéro 2 local du parti présidentiel Lua Mabiza a proposé sa solution à la crise. Sans appel. "Les Chinois doivent partir", a-t-il dit, "parce qu'il est inadmissible que les Congolais soient traités comme des esclaves dans leur propre pays".



Le président congolais Denis Sassou Nguesso et son homologue chinois Hu Jintao, le 4 novembre 2006 à Pékin

© AFP/Archives Goh Chai Hin